



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

Le 21 mai 2019

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Nombre de conseillers en Exercice : 23  
Présents : 19 et 20 à partir du point 3  
Votants : 22 et 23 à partir du point 3

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Claire KERRINCKX, Kathia VENDONIS, Gabriel PERICAS, Emmanuel EGLAINE, Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN, Christian CANTEL, Luc BASSETTE (présent à partir de 19h13)

### **ABSENTS / EXCUSES** :

### **POUVOIRS** :

Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Xavier LE DUFF  
Thierry SOHIER donne pouvoir à Magali GRISEL  
Marjorie COURBI donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE

**SECRETARE DE SEANCE** : Monique SOULIER

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2019
- Demande de Subvention au SEDI
- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2020
- Demande de Subventions pour sorties scolaires école élémentaire.
- Tarif repas enfant restaurant scolaire 2019-2020
- Demande de subvention au Département « Investissement voiries communales 2019 »
- Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF
- Délibération concernant la vente du Bâtiment de la Poste
- Questions orales

### **1. Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2019 – Délibération N° 2019-05-1**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 0 voix Contre, 6 Abstentions et 16 voix Pour.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2019 est approuvé.

### **2. Demande de subvention auprès du SEDI - Délibération N° 2019-05-2**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) finance les travaux d'éclairage public.

De plus l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention sollicitant l'aide financière du SEDI pour un montant de 55 052.28.

Ce dossier comprend le remplacement :

- L'éclairage public Avenue de Savoie et d'une partie de la route de St Didier : 60 luminaires actuels par des luminaires LED pour un montant de 36 372.00 € TTC.
- Des pavés lumineux LED et modification du câblage à la salle des fêtes pour un montant de 4 477.68 € TTC.
- De l'éclairage du terrain de boules pour un montant de 14 202.60 € TTC.

Monsieur BELANTAN, « Adjoint travaux voiries » précise que la subvention pour le partie éclairage public est demandée sur cette année 2019 mais que la commune a deux ans pour réaliser les travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité (22 voix), accepte la réalisation des travaux pour ce projet d'un coût de 55052.28 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux CEE avec le SEDI.

### **3. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2020 – liste préparatoire du jury criminel**

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés d'assises en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle 2020, à partir de la liste électorale : 9 électeurs, sont tirés au sort, soit 3 fois plus que le nombre imposé pour notre commune qui est de 3.

Pour la constitution de cette liste, ne sont pas retenues :

- les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit ;
- les électeurs âgés de plus de 70 ans ;
- ceux qui n'ont pas leur résidence principale dans le département de l'Isère
- ceux qui invoquent un motif grave (par exemple de maladie), qui devra être justifié, devront présenter une demande de dispense en utilisant la partie du questionnaire correspondant.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie ultérieurement par la Cour d'Appel.

Un questionnaire leur sera transmis avec obligation de le remplir et de le rapporter à la mairie pour transmission à la commission d'établissement de la liste annuelle du jury criminel à Grenoble.

#### **4. Demande de subventions pour les sorties scolaires de l'école élémentaire année scolaire 2019-2020 - Délibération N° 2019-05-3**

Le conseil municipal a délibéré le 22 janvier 2019 pour subventionner les sorties scolaires de l'année scolaire 2018-2019 où un montant de **840 €** a été alloué à l'école maternelle et un montant de **1232 €** pour l'école élémentaire.

Ces sommes sont décomptées du montant maximum possible de 3 600 € pour les subventions pour les sorties scolaires des deux écoles pour l'année scolaire 2018-2019 selon la délibération en vigueur. Il reste donc au maximum, en fonction des projets présentés, la somme de 1 528 €.

La Directrice de l'école élémentaire a communiqué 3 sorties complémentaires :

- ✓ MME BLANC et Mme COCHET classes de CE1-CE2 pour un déplacement à VATILIEU en juin (date à préciser). Le coût estimé 520 € de transport en car

Ce dossier a été étudié en commission scolaire du 14 mai 2019 afin de pouvoir obtenir une subvention pour cette classe découverte de 7 € par jour et par enfant soit :  $44 \times 7 = 308 \text{ €}$ .

- ✓ MME FREMY classe de CP pour un déplacement à Vignieu « aux escargots de Bordenoud » le 16 mai 2019. Le coût estimé 314 € (transport en car + coût de la sortie)

Ce dossier a été étudié en commission scolaire du 14 mai 2019 afin de pouvoir obtenir une subvention pour cette classe découverte de 7 € par jour et par enfant soit :  $24 \times 7 = 168 \text{ €}$ .

- MMES GUILLAUD, TERPANT et BENSON LECLERCQ, enseignantes de l'école élémentaire sollicitent de la Commune une subvention exceptionnelle pour un projet roller par classe : 10 heures avec un intervenant soit 30h pour les trois classes. Le coût estimé est de 1330 €.

Ce dossier a été étudié en commission scolaire du 14 mai 2019 afin de pouvoir obtenir une subvention pour projet de 7 € par jour et par enfant soit :  $74 \times 7 = 518 \text{ €}$ .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'accéder à ces demandes et de verser 994 € à l'école élémentaire pour la participation de la commune aux trois sorties scolaires.

#### **5. Tarif repas enfant restaurant scolaire – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 – Délibération N° 2019-05-4**

Monsieur le Maire rappelle que pour les restaurants scolaires : les derniers prix ont été augmentés à la rentrée 2017, selon les quotients familiaux.

La commission « scolaire-jeunesse » du 14 mai 2019 propose d'augmenter le tarif pour les repas, pour la prochaine année scolaire d'une augmentation de 0.10 € par quotient dont 15 % pour participation aux frais de la Pause Méridienne.

	Ancien Tarif 2018-2019	Tarif proposé 2019-2020
QF supérieur à 1 201	3,60 €	3,70 €
QF compris entre 901 et 1 200	3,50 €	3,60 €
QF compris entre 601 et 900	3,40 €	3,50 €
QF égal ou inférieur à 600	3,30 €	3,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 0 voix Contre, 8 Abstentions et 15 voix accepte les nouveaux tarifs des restaurants scolaires avec une augmentation de 0.10 € par quotient.

#### **6. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de l'investissement des voiries communales 2019 - Délibération N° 2019-05-5**

Depuis le 01/01/2019 la compétence voiries est à la charge de la commune et non plus à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

La commune est membre d'un groupement de commande dans le cadre d'un marché d'entretien et de réfection des voiries communales.

La Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné est désigné uniquement comme coordonnateur de commandes.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au Département de l'Isère afin d'aider à la réalisation de travaux des voiries communales pour un montant prévisionnel s'élevant à 81 309.60 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, sollicite le Département dans le cadre de l'investissement des voiries pour obtenir une subvention sur les travaux indiqués ci-dessus.

#### **7. Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par GRDF – Délibération N° 2019-05-6**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 (RODP) et selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007, une délibération du conseil municipal instaure cette redevance :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 9 984 mètres

Taux retenu : 0.035 €/mètre

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1.24

RODP 2019 :  $((0.035 \times 9984) + 100) \times 1.24$ , soit **557 €**.

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 (RODP provisoire) :

Selon le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015, une délibération du conseil municipal instaure cette redevance :

Longueur de canalisation construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2018 : 612 mètres

Taux retenu : 0.35 €/mètre

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1.04

ROPDP 2019 :  $0.35 \times 612 \times 1.04$  soit **223 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **VOTE** le RODP et le ROPD Provisoire pour l'année 2019 tel qu'indiqué ci-dessus.

## **8. Délibération de la mise en vente du bâtiment la poste - Délibération N° 2019-05-6**

La poste ayant libéré les locaux situés Place de la Mairie au 20 février 2019, Monsieur le Maire appelle à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente au prix fixé de 130 000.00 € hors frais de notaire.

Le bâtiment comprend un local commercial au rdc et un appartement au premier étage.

Monsieur EGLAINE demande si le local du bas reste un local commercial pour la vente. Monsieur le Maire lui indique que ce local ne change pas de destination.

Monsieur BASSETTE informe qu'il a effectué une visite du local de la poste et que le local commercial pourrait être loué en l'état et que pour l'appartement il n'y aurait pas beaucoup de dépenses.

Il déplore devoir prendre une délibération alors qu'il n'est présenté au Conseil Municipal aucun projet, ni de location, ni de vente.

Monsieur le Maire informe avoir des personnes intéressées aussi bien pour de la location que pour la vente mais sans projet financier défini.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 7 voix Contre, 2 Abstentions et 14 voix Pour, décide de vendre le bâtiment de la poste au prix net vendeur de 130 000 € et charge Monsieur le Maire de signer le compromis de vente et tous documents nécessaires s'y rapportant.

## **9. Questions orales**

Monsieur EGLAINE demande le devenir du bâtiment de la Cure. Monsieur le Maire informe que la SAD la Providence actuellement locataire souhaite être relogé à la Maison d'Urgence.

Des devis sont donc demandés pour la réfection de la Maison d'urgence dont une mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire informe que dorénavant les conseils et les commissions seront enregistrés afin de favoriser la rédaction des comptes-rendus.

Le Maire explique que suite à l'accident survenu le 13 avril 2019, sur la route départementale 16A, (rue René Duchamp) un collectif de riverains s'est créé pour demander un réaménagement de ce carrefour en raison de sa dangerosité. Il est actuellement en contact avec le Département pour envisager des solutions.

Monsieur le Maire informe que la CAO de la construction de l'école Maternelle s'est réunie le 17 mai 2019 et a choisi l'architecte qui va suivre cette opération.

Le prochain Conseil Municipal est déplacé au jeudi 20 juin à la place du 18 juin 2019 initialement prévu.

Fin de la séance à 20h20